

CONGRÈS DES ÉLUS DE MARTINIQUE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONGRES DES ELUS DE MARTINIQUE

A

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONGRES DES ELUS
DE MARTINIQUE**

SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

**POINT D'ETAPE INTERMEDIAIRE
DU GROUPE DE TRAVAIL DIAGNOSTIC
DE LA COMMISSION AD HOC
DU CONGRES DES ELUS DE MARTINIQUE :
AUDITIONS**

INTRODUCTION

Le Congrès des élus de Martinique, temps de travail et de cohésion collective pour rechercher des solutions au regard de la situation sociale, démographique, culturelle, économique fortement dégradée de notre Martinique réuni le 12 Juillet 2022, a retenu 7 thématiques autour desquelles les pistes de réflexion s'organiseraient à savoir :

- Mieux être et mieux vivre ensemble en Martinique
- Répondre à l'urgence démographique
- Résilience et gestion durable du territoire
- Affirmer l'identité et la fierté martiniquaises
- Réformer le cadre institutionnel et instituer un droit à l'initiative
- Réussir le défi de l'autonomie alimentaire
- La performance économique territoriale

Pour ce faire, une commission ad hoc chargée d'organiser, d'animer et de suivre les travaux de réflexion a été mise en place le 19 Juillet 2022. Cette dernière a défini ses modalités organisationnelles, le 26 Juillet 2022. Elle a ainsi constitué 3 groupes de travail d'une dizaine de membres, un groupe de travail « Diagnostic », un groupe de travail « Préconisations » et un groupe de travail « Nouvelles compétences et pouvoirs normatifs à négocier »

La Commission ad hoc du Congrès a également désigné les animateurs de ces différents groupes.

Lancé le 18 Août 2022, le groupe de travail DIAGNOSTIC animé par Mme Catherine CONCONNE, Conseillère à l'Assemblée comprend les membres suivants :

Jean François BEAUNOL
Francis CAROLE
Catherine CONCONNE
Annick COMIER
Gilbert COUTURIER
Yannick ETIENNE NOTTE
Didier LAGUERRE
Eugène LARCHER
Daniel MARIE-SAINTE
Patricia TELLE
Marie-Frantz TINOT

Le diagnostic s'appuiera sur :

- les différents schémas existants,
- les réunions citoyennes organisées dans les communes du territoire. Sur 16 prévues, 3 se sont déjà tenues.
- les auditions des acteurs socioéconomiques, institutionnels et de la société civile
- une plateforme numérique de consultation citoyenne sur laquelle la population peut faire des observations.

Ce point d'étape prend en compte les différents schémas existants et les auditions.

Les constats relevés dans le cadre des auditions seront énoncés dans une rubrique intitulée : « ILS ONT DIT » sur toutes les thématiques.

Par ailleurs, afin d'approfondir le diagnostic de la situation Martiniquaise, le groupe de travail « Diagnostic » a choisi de procéder aux auditions susmentionnées autour des thématiques retenues par le congrès des élus.

Ces auditions d'une durée d'une heure ont été séquencées de la façon suivante :

15 minutes : il s'est agi pour les acteurs de faire un rappel des données du secteur par :

- La présentation des chiffres
- L'inventaire de la réalité des données : budgets,
- Quelques statistiques

15 minutes : durant cette phase ils ont évoqué les difficultés de fonctionnement du secteur

10 minutes : Leur présentation s'est conclue par des suggestions de solutions

20 minutes : Durant cette phase, les membres du groupe de travail ont engagé un débat avec les personnes interviewées sous forme de questions/réponses.

Les éléments contenus dans ce dossier constituent une photographie de l'existant, reflétant les éléments plus pertinents de l'état des lieux

Il constituera une base de travail pour le groupe de travail « Préconisations ».

« Les meilleurs spécialistes des affaires martiniquaises sont les Martiniquais »

Pierre ALIKER, Février 2014

4. AFFIRMER L'IDENTITE ET LA FIERTE MARTINIQUAISES

AUDITIONS :

- BARDURY Daniel, Créoliste, Docteur en langues et cultures régionales, Docteur en grammaire cognitive du créole martiniquais, reçu le 30 août 2022.
- CESAIRE Manuel, Directeur de Tropiques Atrium, reçu le 15 septembre 2022.
- CHARLOTON Manuel, Syndicat des activités événementielles, reçu le 29 août 2022.
- RENE-CORAIL Danielle, Carbet des Artistes Martiniquais Professionnels (CAMP), reçue le 13 septembre 2022.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- CCIM. Enquête auprès des entreprises du secteur EVENEMENTIEL du 1^{er} au 10 septembre 2021.
- IEDOM. Rapport économique annuel Martinique 2019.
- INSEE Analyses Martinique. « En Martinique, les traditions, la musique et le créole fédèrent les générations », 48, octobre 2021.
- INSEE Pages économiques et sociales des Antilles-Guyane. « En Martinique, 2140 personnes travaillent dans le secteur culturel », Antianéchos, 47, juin 2014.
- PERROT-MINOT, Sébastien. « L'archéologie amérindienne de la Martinique », présentation au Musée d'Archéologie et de Préhistoire de la Martinique dans le cadre du Plan Académique de Formation de l'Académie de la Martinique, le 24 mars 2017.
- UNEDIC. L'indemnisation des intermittents du spectacle. Dossier de synthèse, janvier 2022.
- VIDAL, Nathalie. « Soixante-dix ans d'archéologie en Martinique 1930-2000 », Les nouvelles de l'archéologie, 108/109, 2007, 20-29.

REFERENCES SITOGRAPHIQUES :

- <http://academie.education.gouv.fr/ac-martinique/cid145967/parcours-creole.html>
- <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no;> (Trésor de la Langue Française informatisé)
- <https://www.culture.gouv.fr/Regions/DAC-Martinique/Disciplines-et-secteurs/Archeologie/Le-service-de-l-archeologie>
- <https://www.iedom.fr/martinique/actualites/la-lettre-de-l-iedom/aout-2019/actualites-economiques-locales/article/le-rhum-martiniquais-attire-les-investisseurs-etrangers>
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5544035>
- <https://www.lagazettedescommunes.com/444466/il-faut-rendre-possible-une-archeologie-des-territoires/?abo=1>
- https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074236/2013-06-18/
- <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000017760188/>
- https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000032854657
- <https://blogs.uoregon.edu/iaca/fr/>

AFFIRMER L'IDENTITE ET LA FIERTE MARTINIQUAISES

Le terme « identité » possède plusieurs significations et désigne à la fois l'« ensemble des traits ou caractéristiques qui, au regard de l'état civil, permettent de reconnaître une personne et d'établir son individualité », le « caractère de deux ou plusieurs êtres identiques », le « caractère de ce qui, sous des dénominations ou des aspects divers, ne fait qu'un ou ne représente qu'une seule et même réalité ».

En somme, **l'identité est ce qui définit chaque personne individuellement et collectivement**, au regard de son éducation liée à son/ses groupe.s socioculturel.s d'appartenance. Ainsi, **la culture n'existe pas en dehors des individus mais s'inscrit en eux** : elle marque le corps, structure le langage et oriente les goûts comme les manières d'être et de penser, donc les comportements et les représentations du monde.

L'identité culturelle est un socle qui permet à l'individu d'être ancré et d'explorer le monde. Notre identité martiniquaise – à la fois construction individuelle et repère collectif – se diffuse et s'exprime à travers la langue créyol, l'histoire et la géographie, les arts et la culture créoles qui sont notamment enseignés dans le système éducatif. **Le monde des arts et des sciences joue un rôle majeur dans la transmission culturelle** de notre identité et de nos traditions.

L'élaboration des programmes scolaires et la transmission de la langue créyol, la recherche et l'appropriation d'objets dans le cadre de fouilles archéologiques en Martinique, la professionnalisation des acteurs du champ culturel et l'adhésion de nos artistes au régime d'intermittent du spectacle sont autant d'objets permettant de caractériser notre capacité collective à affirmer notre identité et notre fierté martiniquaises.

Le rôle fondamental de la langue créyol dans l'enseignement, la construction culturelle et identitaire

Le créyol est une langue vivante régionale utilisée par une majeure partie de la population martiniquaise, dont l'enseignement n'a cessé de progresser

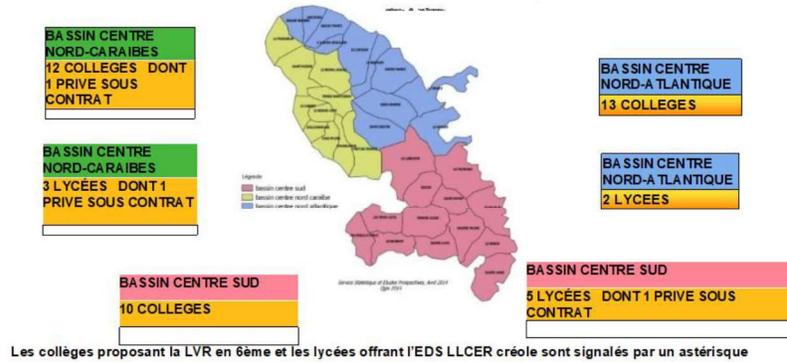
- Selon l'INSEE, 90% de la population maîtrise le créyol martiniquais à l'oral. De plus, 71% des Martiniquais parlent créyol quotidiennement chez eux, au travail ou entre amis. Si la pratique du créyol est plus systématique chez les plus de 60 ans, son usage reste important parmi les jeunes générations (85% des 15-39 ans le maîtrisent et 72% le parlent au quotidien)
- Concernant l'apprentissage de la langue créyol, la convention du 21 février 2011 signée entre l'État et la Région Martinique met à jour la volonté commune de développer son enseignement dans l'Académie et engage la Région et le Rectorat à définir les modalités de l'offre d'enseignement du créyol à tous les niveaux de la scolarité

Le système éducatif semble conscient de son rôle dans la diffusion d'une « conscience culturelle », et le créyol prend une place croissante dans les enseignements

- Création de l'Association des Professeurs de Langues et Cultures Régionales (APLCR) en octobre 2006, regroupant tous les professeurs de créole de la maternelle à l'université
- Création de Oliwon Lakarayib en 2019, association de professeur.e.s d'histoire-géographie ayant pour but de faire connaître l'histoire et la géographie de la Caraïbe en créant une plate-forme numérique grand public
- Ouverture de 5 classes bilingues français-créole en 2019 au Robert, à Rivière-Pilote, au Marigot et à Fort-de-France dans le cadre du projet Parcours Créole +. En 2022, il y a 36 classes bilingues et plus globalement, 2920 élèves de l'académie étudient le créole en langue vivante régionale en 2021-2022

LVR Créole 2021-2022

2920 élèves: 2384 collégiens et 536 lycéens



- La promotion 2021-2022 du Master Lettres Langues Civilisations Étrangères et Régionales Études créoles dispensé en ligne comptait 12 étudiants en Master 1 et 8 en Master 2, dont la majorité résidait hors Martinique ; 8 étudiants étaient en Licence Langues et Cultures régionales

La latitude d'adapter les programmes rend possible leur contextualisation en respect du cadre national

- La loi Taubira (2001), puis la réforme des collèges (2008 et 2015) et celle des lycées (2010 et 2018) ont permis une évolution notable en termes de modification des programmes nationaux
- La loi du 8/07/2013 pour la refondation de l'École a renforcé l'assise juridique de l'enseignement des langues et des cultures régionales et encourage la fréquentation d'œuvres et de ressources pédagogiques en langue régionale dès l'école primaire, pour favoriser le plus tôt possible une exposition régulière à la langue

Les programmes scolaires sont peu adaptés à notre réalité sociolinguistique martiniquaise, ce qui n'aide pas à la construction identitaire des élèves et de notre société

- La Collectivité Territoriale de Martinique ne peut pas directement intervenir dans la constitution des programmes, ce qui limite l'adaptation de leur contenu pédagogique et l'intégration du créol en tant que langue d'enseignement et langue enseignée.
- Les programmes nationaux ont bien été modifiés, mais souvent au prix d'une moins grande possibilité d'adaptation régionale (cf. place accordée à la langue, l'histoire, les arts et la culture créoles)
- 1/4 quart des élèves travaille la langue créol, et 10% des élèves l'exercent dans le second degré

Le créol n'est pas conçu par la population comme une langue littéraire

- La prise en compte de la langue créol dans le programme des étudiants sur le campus n'est pas suffisante, ce qui ne leur permet pas d'enrichir au mieux notre culture martiniquaise ; car la langue est surtout une vision du monde, une conscience de soi dans l'Altérité
- Il ressort de la démarche de consultation un danger potentiel de disparition du Master de créole du nombre d'étudiants inscrits qui diminue
- La langue créol reste peu utilisée par les Martiniquais pour s'informer (3% de la population), ce qui est inférieur à l'anglais (4% de la population)

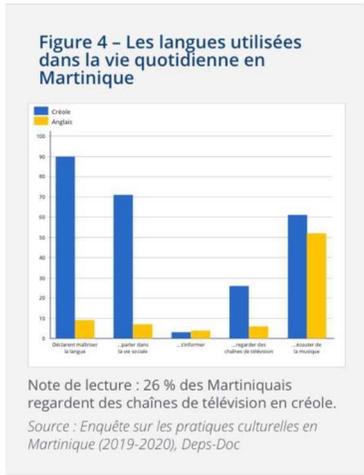


Figure 4 – Les langues utilisées dans la vie quotidienne en Martinique

	Créole	Anglais
Déclarent maîtriser la langue	90	9
...parler dans la vie sociale	71	7
...s'informer	3	4
...regarder des chaînes de télévision	26	6
...écouter de la musique	61	52

Note de lecture : 26 % des Martiniquais regardent des chaînes de télévision en créole.
 Source : Enquête sur les pratiques culturelles en Martinique (2019-2020), Deps-Doc

- L'article 2 de la Constitution française stipule que : « la langue de la République est le français »
- La décision n° 2021-818 DC du 21 mai 2021 du Conseil constitutionnel stipule que les démarches de reconnaissance et de valorisation des langues régionales « n'ont pas pour effet [...] de permettre à des particuliers de se prévaloir, dans leurs relations avec les administrations et les services publics, d'un droit à l'usage d'une langue autre que le français, ni de les contraindre à un tel usage »

ILS ONT DIT !

« La culture créole » fait partie des problèmes à régler, qu'il faudrait « rendre le créol obligatoirement dans les collèges et lycées », « favoriser l'éducation martiniquaise », et créer une radio régionale en langue créole (Martinique, Guadeloupe, Sainte-Lucie, Dominique, Guyane)

ILS ONT DIT !

- La langue est une vision du monde, une conscience du monde et une conscience de soi dans l'altérité.
- Tant à l'université qu'au niveau des professeurs des écoles habilités à travailler sur la langue et la culture créoles, et Capésiens en langue et culture régionales en collège et lycée, les attentes ne sont pas.
- Pas de projets sur la langue et sur la culture qui puissent permettre d'aller au-delà de l'événementiel ou d'intégrer l'événementiel dans un projet construit et réfléchi qui permettrait à la langue créole martiniquaise et à la culture martiniquaise de faire face à l'enjeu très important qui se pose à elles.

La Martinique est un territoire culturellement riche situé au carrefour de plusieurs influences (africaines, caribéennes, européennes).

- La Martinique (4 pour 1 000 habitants) se positionne à la 4ème place du classement des densités de l'offre culturelle des régions de France, après l'Île-de-France (7,3 pour 1 000), la Guadeloupe (4,6 pour 1 000) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (4,4 pour 1 000)
- Notre territoire compte une dizaine de galeries d'art et lieux privés dédiés à l'art contemporain ainsi que sept musées ayant l'appellation « Musée de France »
- Il existe plusieurs lieux historiques portant sur la période amérindienne (-500 avant notre ère jusqu'au XVII^{ème} siècle) et la période coloniale
- La Martinique possède 7 musées labellisés « Musée de France » (dont 5 gérés par la CTM), ce qui permet aux structures qui la possède d'avoir un ensemble de privilèges, dont l'accompagnement privilégié en termes de subventions de l'État, dans les domaines suivants : investissement, conservation, restauration, expositions et activités culturelles et pédagogiques, éditions
- Une cartographie des pratiques culturelles de la Martinique est en cours d'élaboration et doit être livrée d'ici fin 2022. Cette cartographie, tant du point de vue des amateurs que des professionnels, donnera en outre un aperçu de l'offre de formation qui reste à compléter pour éviter l'exil de nos jeunes artistes, toutes disciplines confondues

Le secteur de l'audiovisuel est un milieu en expansion

- Les activités d'arts visuels regroupent les activités exercées par des artistes indépendants tels que des sculpteurs, des peintres, des dessinateurs-caricaturistes ; mais aussi la restauration d'œuvre d'art, la décoration d'intérieur, le design industriel, la création de modèles pour les articles textiles, les articles d'habillement, les chaussures, les bijoux, les meubles et les objets de décoration intérieure
- Les arts visuels sont bien représentés en Martinique, à un niveau proche du national (32%)
- Comparé à la France métropolitaine, le secteur de l'audiovisuel et du multimédia est plus important en Martinique : il concentre 15% des établissements culturels, contre 12% pour la France métropolitaine
- Une convention triennale a été mise en place entre l'Etat, le CNC et la CTM pour accompagner la production audiovisuelle locale. Entre 2020 et 2022, 134 projets ont été soutenus pour un montant total d'aides de 4 329 070 €

La musique est au cœur de nos pratiques culturelles, y compris hors du cadre institutionnel

- Les Martiniquais pratiquent le plus souvent la musique en dehors des institutions ou des écoles ; pratique amateur qui, de ce fait, est probablement sous-déclarée. 31% des pratiquants actuels évoquent le fait d'avoir suivi des cours de musique
- D'autres formes d'arts se pratiquent certainement en dehors des lieux institutionnels, ce qui fausse les statistiques officielles : selon l'INSEE (2021), 1% des Martiniquais ont fait de la peinture, sculpture ou gravure durant l'année et 2% du dessin
- En termes d'événementiel, le chiffre d'affaire annuel généré par les prestations musicales en Martinique représenterait la somme de 4 à 5 millions d'euros
- Malgré deux dernières années compliquées, la filière de l'événementiel est en plein développement et les acteurs de ce secteur sont demandeurs d'accompagnement pour les aider à se professionnaliser et à se structurer encore davantage

La Martinique possède des atouts culturels attractifs qui s'exportent et rayonnent à l'international

- Le patrimoine littéraire de la Martinique est très riche : Joseph ZOBEL, Aimé CESAIRE, Frantz FANON, Edouard GLISSANT, Suzanne DRACIUS, Patrick CHAMOISEAU ou Raphaël CONFIAANT sont autant de grands auteurs reconnus qui ont marqué la littérature francophone.
- La Yole de Martinique est officiellement inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 17 décembre 2020
- Les retombées économiques du tour de Martinique des yoles rondes a été évalué à 10,186 millions d'euros en 2017 par le Centre de Droit et d'Economie du Sport et l'Université des Antilles
- Notre carnaval et nos danses sont des produits culturels hybrides entre racines africaines et influences européennes notamment, qui attirent du public sur l'île et s'exportent à l'international : pour exemple, le ballet Pom'Kanel organise chaque année une grande tournée internationale (Europe, Etats-Unis, Japon, Canada...)
- En considérant que le « tourisme culturel » est constitué des activités culturelles effectuées par les visiteurs de séjours, 18.7 % des touristes déclarent que les activités culturelles constituent une motivation de leur déplacement (enquête CMT, 2019)
- La dépense globale des touristes pour les activités de loisirs et d'excursion (qui intègrent les dépenses liées aux activités culturelles) est 7.6% de la totalité des dépenses des touristes, soit 36 millions d'euros (enquête CMT, 2019)

Le patrimoine gastronomique martiniquais est particulièrement apprécié à l'étranger

- Les rhums martiniquais sont les seuls à bénéficier d'une Appellation d'origine contrôlée (AOC)
- Ils sont distribués dans plus de 100 pays à travers le monde
- En 2019, la production de rhum représentait 70,5% de l'industrie agro-alimentaire locale.
- En termes d'exportation, 27 % du rhum commercialisé en grande et moyenne surface en France hexagonale vient de la Martinique (557 millions d'euros de ventes, +7,2% en 2018)
- Le festival Martinique Gourmande organisé chaque année au Québec en partenariat avec le Canada répond à une demande de promotion de notre gastronomie sur le continent américain
- Le chef Marcel Ravin qui a quitté la Martinique en 2015 pour Monaco a obtenu en 2022 sa seconde étoile au Guide Michelin grâce à sa cuisine empreinte d'influences martiniquaises
- « Préservation et valorisation des richesses culturelles » est l'un des axes qui a permis à la Martinique d'obtenir le titre de réserve mondiale de biosphère en septembre 2021

Il est très difficile d'obtenir des données quantitatives récentes relatives au champ de la culture en Martinique

- La dernière étude de l'INSEE sur les professionnels du secteur remonte à 2010 tandis que les statistiques de la SACEM étant nationales, elles ne permettent pas d'évaluer notre réalité locale.

Du point de vue des lieux institutionnels de diffusion, l'offre culturelle est relativement limitée

- 6% des Martiniquais déclarent avoir assisté à une pièce de théâtre dans l'année (21% en France hexagonale) ; 4 % ont visité un musée ou une exposition durant l'année (29% en France hexagonale)
- 23% de la population s'est rendue à un concert durant l'année et 9% à un festival (respectivement 34% et 19% en France hexagonale). Parmi ceux qui ont assisté à un concert, 44% d'entre eux sont allés au moins une fois à un concert de musique caribéenne
- 43 % de la population s'est rendue au cinéma durant l'année 2021 (62% en France hexagonale)
- 8% des Martiniquais ont visité un monument historique (34% dans l'hexagone)

- En termes d'offre, la Martinique compte 2 théâtres à Fort-de-France (la scène nationale Tropiques-Atrium et le théâtre municipal Aimé Césaire) et 3 cinémas (Tropiques Atrium, Madiana et Ciné Woulé, un cinéma itinérant mono-écran)

La crise sanitaire a révélé la fragilité de la filière artistique, particulièrement en Martinique

- En 2019, en France, 280 000 salariés sont considérés comme des intermittents du spectacle et parmi eux 100 000 ont été indemnisés au cours de l'année ; 240 000 salariés intermittents en 2020
- Au cours d'une année normale (hors période de crise), 95% des allocataires intermittents cumulent salaires et indemnisation. Les allocations chômage représentent en moyenne 42% de leur revenus (salaire + indemnisation)
- Le chiffre d'affaire du secteur de l'évènementiel en Martinique en 2019 était de 25 millions d'euros
- Le cumul de perte d'exploitation depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les entreprises du secteur de l'évènementiel en Martinique est estimé à 12 458 174 €
- Dans les métiers du spectacle, un minimum de 507 heures de travail durant les 12 mois précédant la dernière fin de contrat est nécessaire pour obtenir le statut d'intermittent : 50 artistes musiciens auraient ce statut en Martinique, alors que leur nombre total est évalué à près de 400 (300 d'entre eux ont été soutenus financièrement par la CTM pendant la crise socio-économique COVID-19)
- Le statut d'intermittent du spectacle correspond à la déclaration par artiste de 4 cachets/mois de minimum 100 € nets, dont 70 à 75% de charges ; condition quasiment impossible à remplir en Martinique

L'éloignement et les contraintes liées à l'insularité sont pénalisants pour notre développement

- La lourdeur des démarches administratives liées à la venue de travailleurs étrangers sur notre territoire (y compris des professionnels de haut vol : médecins, artistes, scientifiques, etc.) et les différences de législation sont des freins à la coopération caribéenne
- De lourdes contraintes économiques et logistiques pèsent sur les organisateurs de festivals, de spectacles ou d'exposition lorsqu'il s'agit de faire venir du matériel ou d'en assurer la maintenance, ce qui a parfois un effet dissuasif
- Dans le cas d'acheminement d'œuvres d'art, l'octroi de mer s'élève à 22,5% du prix de l'œuvre auquel s'ajoute le coût du conditionnement
- Le coût des transports est un frein à la venue et à l'exportation et à la venue des talents artistiques. Par exemple, pour faire venir le groupe Mizik Ô Péyi qui perçoit un cachet de 20 000 €, les frais VHR (Voyage, Hébergement, Restauration) pour l'organisateur s'élèveront à 25 380 € (16 200 € de billets d'avion, 4 680 € d'hébergement et 2 700 € de restauration)
- Pour exemple, un projecteur acheté 20 000 € à Paris reviendra près de 32 000 € à un professionnel martiniquais une fois appliqués le coût du transport les taxes (dont octroi de mer, soit 20% à 30%, selon la classe du produit), sans compte le délai d'acheminement, la lourdeur des démarches administratives et le fait que le matériel audiovisuel se détériore plus rapidement en Martinique du fait de l'air salin
- Ces difficultés logistiques se cumulent à une filière de formation sur l'île qui souffre d'une carence de techniciens car les professionnels sont trop peu nombreux, ce qui force parfois la production à devoir faire appel à des techniciens extérieurs et à en assumer le coût supplémentaire en termes de VHR



ILS ONT DIT !

- Nous avons un problème récurrent : l'export culturel de nos artistes.
- Sur le théâtre et sur la danse, nous nous exposons à un gros risque : ça s'appelle un trou générationnel. Les derniers formés, par exemple en théâtre en Martinique, ont plus de 55 ans.
- Nous avons une très bonne école d'enseignement supérieur au niveau des arts visuels. Malheureusement, nous n'avons pas d'équivalent, ni en musique, ni en théâtre, ni en danse.

Le statut et la professionnalisation des travailleurs du champ de la culture est problématique

- 1 600 établissements relèvent du secteur de la culture et emploient 2 140 personnes, soit 1,6% de la population active (INSEE, 2010)
- La part des non-salariés dans le secteur de la culture est deux fois plus importante que dans l'ensemble de la population active de l'île (28% contre 13%)
- Le secteur de la culture est marqué par la précarité du statut de ses professionnels qui, pour une grande partie, obtiennent des CDD dont la durée est souvent courte : la moitié d'entre eux ne dépassent pas quatre mois et pour 1/4 des postes, la durée maximale est de 30 jours. Le taux de salariés en emploi principal dans les activités culturelles (0,4%) est l'un des plus faibles de France



Un patrimoine archéologique riche manquant de visibilité

Avec plus d'une centaine de sites amérindiens, la Martinique est l'héritière d'une histoire qui remonte à près d'un demi-siècle de découvertes

- Mise en place du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) par l'ex-Conseil Régional et création de la direction des affaires culturelles (DRAC) de Martinique en 1984 aboutissant à la signature d'une convention État-région
- Création du bureau du patrimoine de la Martinique par l'ex-Conseil Régional en 1986.
- Création du Centre d'études et de recherches archéologiques (CERA) en 1988, association subventionnée à la fois par les collectivités territoriales (région, département) et l'État
- Création du Centre de recherche AIHP (Archéologie Industrielle, Histoire, Patrimoine) en 1988, qui rassemblait les historiens de l'Université des Antilles et de la Guyane

Depuis la fin des années 90, notre territoire œuvre à valoriser ses ressources archéologiques

- L'article R523-68 du Code du patrimoine spécifie qu'une commune sur le territoire de laquelle des objets archéologiques ont été découverts ou toute autre collectivité territoriale ou groupement de collectivités peut faire la demande du transfert de propriété de ces objets à titre gratuit
- Élaboration de la carte archéologique en Martinique en 1992 ; à partir de 1994, elle est étroitement liée à la politique du service régional de l'archéologie et devient le meilleur outil de la gestion de la recherche en Martinique
- Depuis l'année 2000, la carte archéologique a dû faire face à des difficultés conséquentes néanmoins, le développement de l'enseignement en archéologie à l'université des Antilles et de la Guyane constitue une opportunité de développement intéressante
- Dans l'objectif de valoriser les sites sous-marins de grande valeur découverts dans nos eaux depuis plus de 30 ans, l'archéologie sous-marine est en pleine structuration, à l'image de la création en 2017 de l'ARVPAM (Association de Recherches et de Valorisation du Patrimoine Archéologique sous-marin de la Martinique)

Il existe une coopération caribéenne entre archéologues mise en place dans les années 60, et encore active à ce jour

- Suite à une première conférence en Martinique en 1961, une association archéologique caribéenne fut fondée par le Père Pinchon et le Dr. Jacques Petitjean Roget en 1962. Elle fut d'abord appelée « Association Internationale pour l'Etude des Cultures Pré-Colombiennes dans les Basses Antilles », puis « Association Internationale d'Archéologie de la Caraïbe ». Elle fut incorporée en 1990 en tant qu'institution associative caribéenne avec un siège social en Martinique et tient ses congrès tous les deux ans : le dernier a eu lieu à Cuba en 2022, le prochain (30ème) est prévu à Navis en 2024

La législation permet aux collectivités d'avoir des services archéologiques territoriaux reconnus comme opérateurs

- La loi du 1er août 2003 modifiant la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive a notamment pour objectif de « développer l'intervention des services archéologiques agréés des collectivités territoriales en leur permettant d'effectuer les diagnostics et les fouilles »
- Le Service Régional d'Archéologie (SRA) de la DAC de Martinique est formé de cinq personnes (scientifiques et administratif) sous la direction du conservateur régional de l'archéologie
- La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine précise que « lorsqu'une opération de diagnostic est localisée en partie sur son territoire et que la collectivité ou le groupement le demande, le représentant de l'État peut lui confier la responsabilité de la totalité de l'opération »
- La politique culturelle menée par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) vise une collaboration privilégiée avec les collectivités territoriales, son Président militant depuis 2016 pour le fait de « rendre possible une archéologie des territoires » en lien avec la volonté de s'adapter « à chaque partenaire avec un objectif de complémentarité »

La Martinique n'est pas en mesure de (suffisamment) bénéficier de ses ressources archéologiques, ce qui est un frein à l'appropriation de notre histoire et à la construction de notre mémoire

- Les fouilles archéologiques relèvent de la compétence de l'État ; la CTM devant faire des demandes de prêts pour exposer les trouvailles et agréments les collections de ses musées
- Bien que le Ministère de la Culture souligne le fait que « les services archéologiques de collectivités peuvent réaliser des opérations de diagnostics dans les limites de leur ressort territorial et des fouilles dans leur région de rattachement » (La Gazette des communes, 22 août 2022) ; cela reste très peu le cas en Martinique

Les dispositions prévues par la législation restent liées à la validation de l'État et de ses services

- Les diagnostics archéologiques sont effectués par l'INRAP à 75-80%, tandis que les collectivités locales effectuent les 20-25% restants. Les fouilles préventives quant à elle sont réalisées par l'INRAP pour la moitié environ, les collectivités locales et les privés pour l'autre moitié environ. Les services de l'État restent donc largement majoritaires
- Dans son rapport remis au Ministère de Culture le 26 mai 2015, la parlementaire Martine FAURE, souligne notamment les défaillances de l'État dans la gouvernance du secteur archéologique
- Quand ils existent, « les services archéologiques territoriaux n'échappent pas aux contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités » si bien que bon nombre d'entre elles « financent entièrement les activités de leur service archéologique sur leur budget », ce qui a un « effet dissuasif » selon Martine FAURE

Document de travail

Ce qu'il faut retenir !

L'ensemble des auditions et des données quantitatives et qualitatives recueillies dans le cadre de cette phase diagnostique du Congrès des élus permet de dresser un premier panorama de notre réalité socioculturelle et d'en tirer certains constats :

- La langue et la culture constituent un patrimoine qui peuvent nous permettre de nous approprier notre histoire, de construire notre identité au présent et de la vivre fièrement
- Les enjeux relatifs à l'affirmation de l'identité et la fierté martiniquaise sont bien présents au sein notre population, de façon intergénérationnelle et toutes catégories sociales confondues
- La langue créyol est parlée par une grande majorité de la population néanmoins, bien qu'étant en progression, son enseignement est encore trop confidentiel et pas suffisamment structuré
- La Martinique possède un patrimoine culturel dense et diversifié, mais elle n'est suffisamment en mesure de pouvoir en disposer dans un objectif de construction sociale et de valorisation, y compris à l'international
- Le secteur culturel souffre d'un manque de professionnalisation révélé d'autant plus par la crise socio-économique et sanitaire récente, mais il est en train de se structurer
- Le manque d'adaptation des dispositifs nationaux à notre réalité locale, tant au niveau de l'élaboration des programmes scolaires que de l'accès à la culture ; y compris en ce qui concerne le droit à disposer des ressources archéologiques de notre territoire (terrien et subaquatique)
- La situation actuelle semble être un frein à la construction et à la sauvegarde de notre patrimoine et de notre culture martiniquaise, mais aussi à son enseignement, sa diffusion et sa promotion au sein de notre société et en dehors de notre île
- Il semble aujourd'hui essentiel que l'orientation des politiques culturelles soit davantage faite au niveau local